

Publications économiques et financières



Conjoncture économique

N° 671 / Août 2021

LES ENTREPRISES ULTRAMARINES FACE A LA CRISE SANITAIRE LE REBOND ATTENDU CONTRAINT PAR LE PROLONGEMENT DES RESTRICTIONS SANITAIRES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE PAR LES AGENCES DE L'IEDOM ET DE L'IEOM

Interrogés au début du deuxième trimestre 2021 au moment de l'annonce du troisième confinement national, les chefs d'entreprise ultramarins ont révisé à la baisse leurs prévisions de croissance du chiffre d'affaires pour 2021 (3,2 % au lieu de 4,7 % estimé à la fin du trimestre précédent). Les incertitudes liées au contexte sanitaire se traduisent également par le fait qu'un chef d'entreprise sur six redoute une défaillance de son entreprise au cours des douze prochains mois (et près d'un entrepreneur sur trois dans le secteur des activités touristiques).

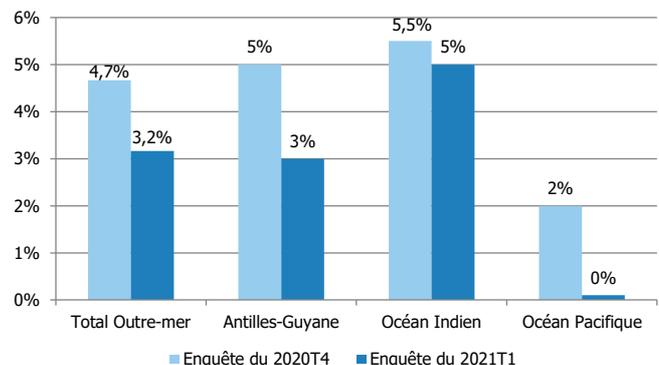
Les agences de l'IEDOM et de l'IEOM ont mené une enquête auprès d'un millier d'entrepreneurs sur l'activité de leur entreprise au cours du premier trimestre 2021 et sur leurs prévisions pour l'ensemble de l'année. Les réponses de ces derniers reflètent les **inquiétudes** suscitées par l'instauration de nouvelles restrictions sanitaires en février (couvre-feu, fermeture de certains centres commerciaux) culminant avec l'annonce du troisième confinement national le 31 mars dernier.

L'activité est **stable au premier trimestre par rapport au même trimestre de 2020**, ce dernier ayant pourtant été amputé de près de deux semaines d'activité avec la mise en place du premier confinement strict. Le retour des restrictions sanitaires au cours du premier trimestre s'est également traduit par la hausse du nombre d'entreprises adaptant leur organisation du travail (essentiellement par un recours accru au télétravail).

De fait, la crise sanitaire a provoqué de **profonds bouleversements dans la gestion des entreprises ultramarines**, le premier d'entre eux concernant l'organisation du travail (55 % des entreprises interrogées déclarant l'avoir fait évoluer), suivie de la digitalisation des relations avec les clients et/ou les fournisseurs (pratiquée par 36 % des chefs d'entreprise).

Les principales craintes exprimées par les entrepreneurs ultramarins sont la **prolongation des restrictions sanitaires**, la raréfaction des débouchés et les difficultés d'approvisionnement. Ce faisant, un chef d'entreprise sur six redoute la défaillance de son entreprise au cours des douze prochains mois, avec un pessimisme plus grand dans la zone Pacifique où les activités touristiques, particulièrement affectées par la crise¹, ont un poids plus important. Dans ce contexte marqué par la montée des incertitudes, les **prévisions d'évolution d'activité pour l'ensemble de l'année 2021 sont revues à la baisse** de 1,5 point par rapport à l'enquête du trimestre précédent (cf. graphique 1).

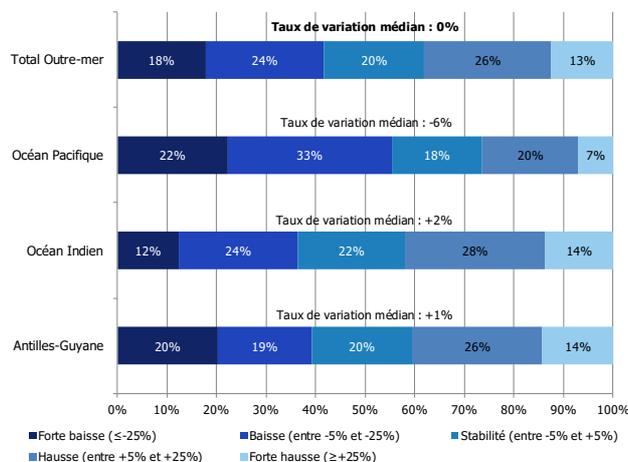
Graphique 1 : Révisions des prévisions d'évolution du chiffre d'affaires pour 2021 par zone géographique



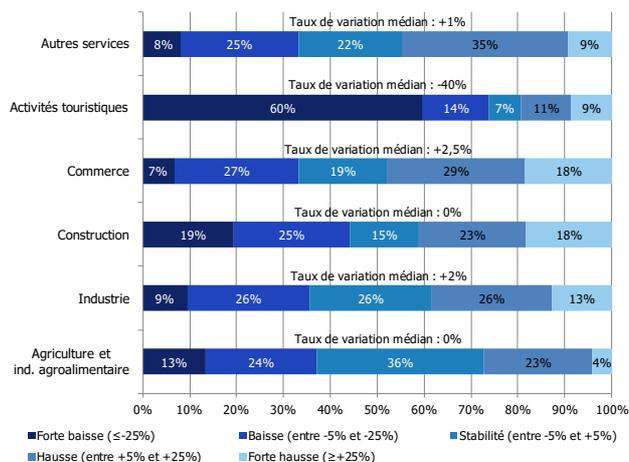
¹ Cf. sur les difficultés auxquelles font face les activités touristiques ultramarines la note des Instituts intitulée [Les activités touristiques s'enfoncent dans la crise](#).

Comment le chiffre d'affaires des entreprises a-t-il évolué au premier trimestre 2021 par rapport au premier trimestre 2020 ?

Graphique 2 : Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique (en % des entreprises répondantes)



Graphique 3 : Évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en % des entreprises répondantes)



Le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises ultramarines s'établit au premier trimestre 2021 à un **niveau similaire à celui du premier trimestre 2020** (cf. graphique 2). La comparaison entre ces deux périodes doit tenir compte du fait que les restrictions sanitaires n'ont pas été similaires (confinement strict à partir de la deuxième quinzaine de mars 2020, simple couvre-feu et fermeture de certains centres commerciaux en février et mars 2021) et ne se sont pas appliquées de la même façon et aux mêmes dates sur l'ensemble des territoires ultramarins. Il n'en reste pas moins que l'absence de rattrapage par rapport à un trimestre qui avait été amputé de près de deux semaines d'activité semble relativement décevant.

Cette stabilité globale masque des évolutions plus différenciées au niveau géographique et sectoriel. Ainsi, la zone de l'Océan Indien se caractérise par une progression de 2 % par rapport au premier trimestre 2020, tandis que les entrepreneurs des Antilles-Guyane rapportent une progression de leur chiffre d'affaires de +1 %. La situation est **plus difficile dans la zone Pacifique** avec un recul de l'activité de 6 % : seuls 27 % des chefs d'entreprise déclarent une hausse de leur chiffre d'affaires par rapport au premier trimestre 2020 alors que cette proportion atteint ou dépasse les 40 % dans les autres bassins ultramarins. À l'opposé, ils sont plus de la moitié (55 %) à rapporter une baisse en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française contre moins de 40 % dans les Antilles-Guyane et l'Océan Indien.

Les **activités touristiques** (cf. graphique 3) sont de loin les plus affectées par le recul de l'activité par rapport au premier trimestre 2020 (-40 %) : les trois quarts des chefs d'entreprise de ce secteur déclarent s'inscrire en baisse (et 60 % en forte baisse). Près de la moitié (47 %) des entrepreneurs du commerce rapportent quant à eux une hausse de leur chiffre d'affaire, suivis de ceux des autres services (46 %), de la construction (41 %) et de l'industrie (39 %).

Quelles mesures concernant l'emploi ont été mises en place dans les entreprises au premier trimestre ?

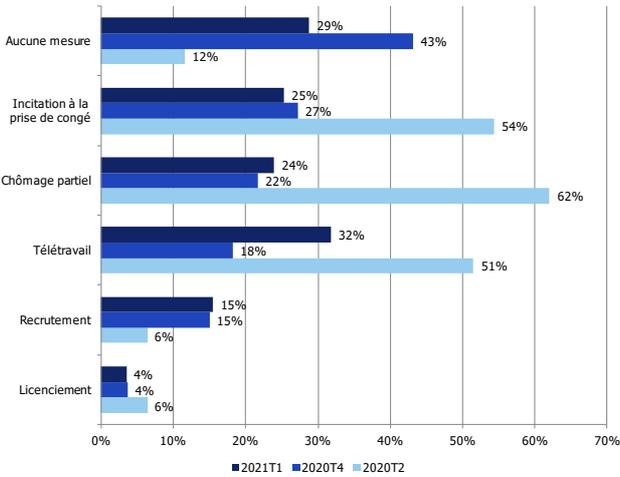
Le resserrement des restrictions sanitaires à partir de février conduit un **nombre plus important de chefs d'entreprise à adapter leur organisation du travail**. S'ils étaient 43 % à n'avoir mis en place aucune mesure particulière concernant l'emploi dans leur entreprise au quatrième trimestre 2020, ils ne sont plus que 29 % à être dans ce cas au premier trimestre 2021 (cf. graphique 4). Parmi les outils à leur disposition, les entrepreneurs privilégient le télétravail (32 % des chefs d'entreprise déclarent y avoir recours au premier trimestre contre 18 % au trimestre précédent), l'utilisation d'autres mesures (incitation à la prise de congé, chômage partiel, recrutement ou licenciement) n'ayant que peu varié par rapport au quatrième trimestre 2020.

L'adaptation de l'organisation du travail peut varier d'un territoire à l'autre cependant. Ainsi, le recours le plus intensif au **télétravail a lieu dans l'Océan Indien** (39 % des chefs d'entreprise de cette zone déclarent l'avoir utilisé au premier trimestre contre 27 % dans les Antilles-Guyane et la zone Pacifique).

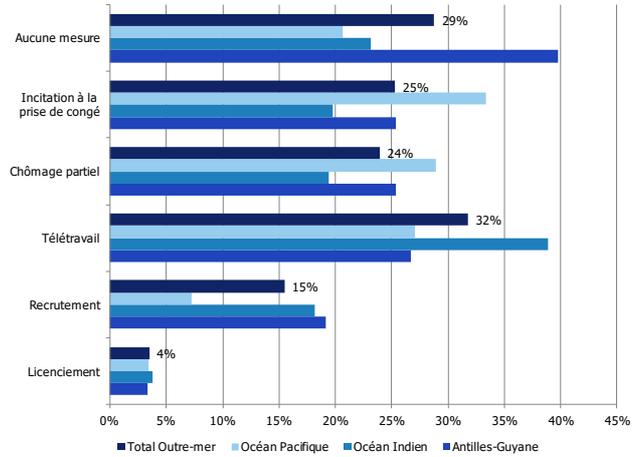
Les entrepreneurs de la **zone Pacifique** préfèrent inciter leurs salariés à prendre des congés (33 % contre 25 % dans les Antilles-Guyane et 20 % dans l'Océan Indien) ou mettre en œuvre les dispositifs de chômage partiel (29 % contre 25 % dans les Antilles-Guyane et 19 % dans l'Océan Indien), voire différer les recrutements (seuls 7 % des chefs d'entreprise de la zone Pacifique déclarent avoir effectué des recrutements au premier trimestre contre près de 20 % dans les autres territoires ultramarins).

Les Antilles-Guyane se caractérisent par la plus forte proportion d'entrepreneurs déclarant n'avoir mis en œuvre aucune mesure particulière pour adapter leur organisation du travail durant le premier trimestre (40 % contre à peine plus de la moitié dans le reste de l'Outre-mer).

Graphique 4 : Évolution de la répartition des réponses depuis le deuxième trimestre 2020 (en % des entreprises répondantes)



Graphique 5 : Répartition des réponses par zone géographique (en % des entreprises répondantes)



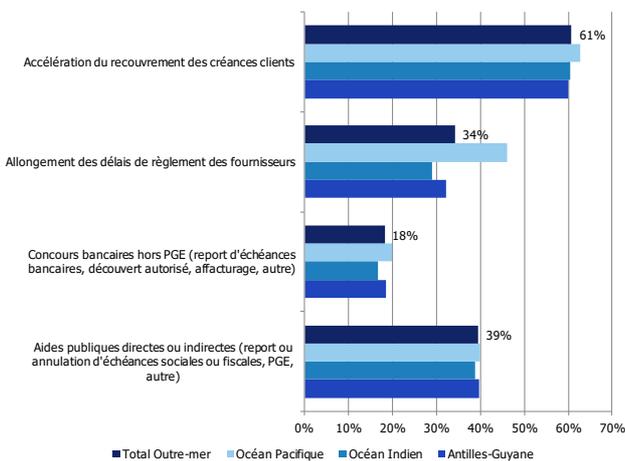
Comment les entreprises ont-elles fait face aux difficultés de trésorerie au premier trimestre ?

La mesure la plus fréquemment utilisée au premier trimestre pour faire face aux difficultés de trésorerie est **d'accélérer le recouvrement des créances clients** (cf. graphique 6) : 61 % des entreprises ultramarines sont dans ce cas, de façon homogène dans l'ensemble des territoires ultramarins. Viennent ensuite **les aides publiques directes ou indirectes**, demandées par 39 % des entreprises.

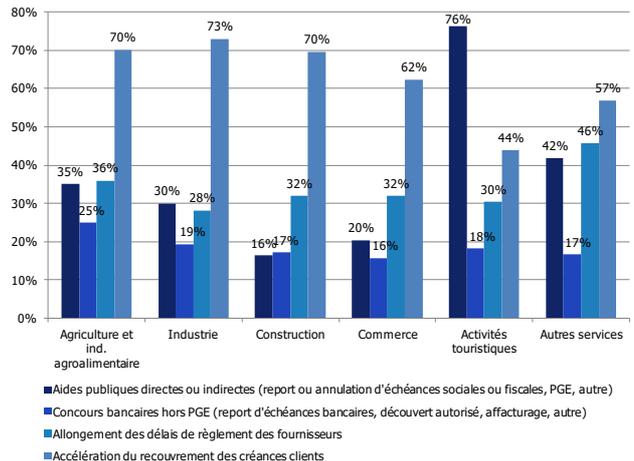
34 % des entreprises ont entrepris d'allonger les délais de paiement vis-à-vis de leurs fournisseurs, cette proportion atteignant 46 % dans la zone Pacifique.

Un peu moins d'une entreprise sur cinq s'est tournée vers les banques pour solliciter de nouveaux crédits.

Graphique 6 : Répartition des réponses par zone géographique (en % des entreprises répondantes)



Graphique 7 : Répartition des réponses par secteur d'activité (en % des entreprises répondantes)



Les réponses des entrepreneurs sont cependant assez différentes selon leurs secteurs d'activité (cf. graphique 7) : alors que dans le tourisme, ils sont **76 % à avoir sollicité des aides publiques** au premier trimestre, ils ne sont que 16 % à avoir fait de même dans le secteur de la construction (soit la proportion la plus faible des différents secteurs d'activité). 70 % des chefs d'entreprise de la construction ont tenté de résoudre leurs difficultés de trésorerie en accélérant le recouvrement de leurs créances clients.

Quels changements majeurs ont été mis en œuvre dans les entreprises ultramarines à la suite de la crise sanitaire ?

Deux tiers des chefs d'entreprise interrogés déclarent avoir apporté de changements dans leur entreprise à la suite de la crise sanitaire (cf. graphique 8).

Les réponses sont cependant **très différenciées selon la taille des entreprises** : si 92 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI avec des effectifs supérieurs à 250) ont modifié leur gestion, la proportion n'est plus que des deux tiers pour les petites et moyennes entreprises (PME avec des effectifs compris entre 10 et 250) et de la moitié pour les très petites entreprises (TPE avec des effectifs inférieurs à 10), ces dernières constituant la majeure partie du tissu entrepreneurial ultramarin.

Des écarts sectoriels apparaissent également, les **activités touristiques et les autres services** étant celles où la proportion d'entreprises ayant apporté des changements est la plus importante. À l'opposé, les entreprises du secteur agricole, de l'agroalimentaire et de la construction sont relativement moins nombreuses à avoir fait évoluer leur gestion.

La transformation la plus souvent citée concerne **l'organisation du travail** (avec la mise en place du télétravail notamment) : 36 % des entrepreneurs interrogés déclarent l'avoir effectuée, proportion qui avoisine la moitié dans les activités touristiques, et les autres services (alors qu'elle ne dépasse pas le quart des entreprises commerciales). Plus la taille de l'entreprise est grande et plus les chefs d'entreprise sont nombreux à déclarer avoir modifié l'organisation du travail de leurs salariés.

24 % des chefs d'entreprise ont **digitalisé les relations avec leurs clients et/ou leurs fournisseurs** (dématérialisation des factures, création d'un site internet, extension du e-commerce et du « click and collect » le cas échéant, etc.). Ils sont près d'un sur trois à être dans ce cas dans les activités commerciales, contre un sur sept dans la construction et un sur dix dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

Un entrepreneur ultramarin sur huit a tiré parti de la crise sanitaire pour « verdir » son activité et tenter de **réduire son impact environnemental** (utilisation de véhicules électriques, tri des déchets, recyclage, optimisation énergétique). Les activités les plus en pointe en ce domaine sont l'industrie, l'agriculture, la construction et le commerce. Les chefs d'entreprise des TPE sont moitié moins nombreux que ceux des PME ou des ETI à avoir tenté de verdir leur activité.

Enfin, 10 % des chefs d'entreprise interrogés ont souhaité diversifié leurs sources d'approvisionnement et recherché des fournisseurs plus proches sur le plan géographique. La proportion atteint 13 % dans l'industrie et les activités commerciales.

Quels sont les principales craintes des entrepreneurs ultramarins pour 2021 ?

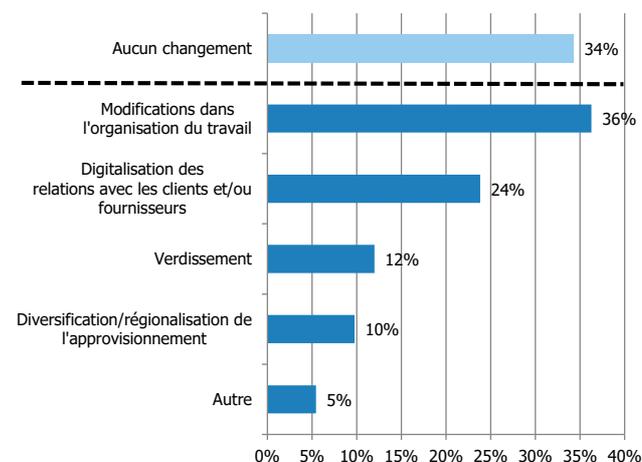
La crainte principale pour 2021 exprimée par les chefs d'entreprise interrogés concerne la **prolongation des restrictions sanitaires** (cf. graphique 9). Elle est classée au premier rang dans les secteurs agricoles et industriels, les activités touristiques et les autres services.

Viennent ensuite les **difficultés des clients et la crainte du manque de débouchés**. Les entrepreneurs de la zone Pacifique semblent les plus inquiets en faisant figurer ce point en première position.

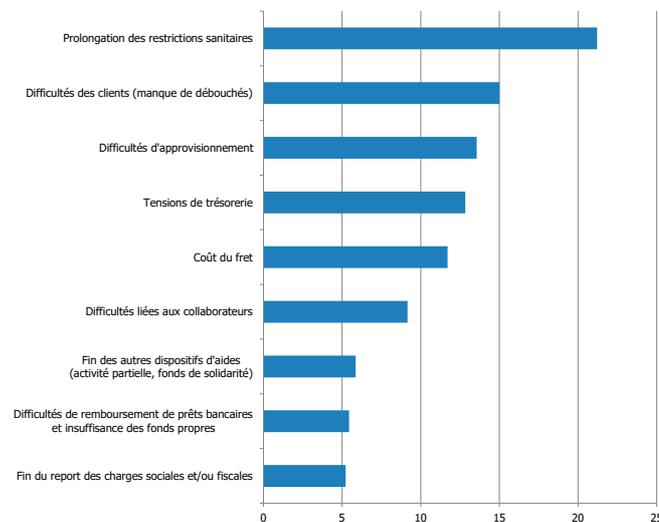
Les **difficultés d'approvisionnement** apparaissent au troisième rang et constituent le sujet majeur de préoccupation dans les activités commerciales. Les ETI semblent également particulièrement sensibles à cette problématique en la classant en deuxième position, après la prolongation des restrictions sanitaires.

Les **tensions de trésorerie** figurent ensuite et sont même classées au premier rang par les entrepreneurs de la construction. Les TPE semblent également plus vulnérables dans ce domaine que les entreprises de plus grande taille et classent cette inquiétude en deuxième position (derrière la prolongation des restrictions sanitaires).

Graphique 8 : Principaux changements mis en œuvre à la suite de la crise sanitaire (en % des entreprises répondantes)



Graphique 9 : Répartition des réponses par intensité de l'impact sur la trésorerie



Note : les chefs d'entreprise interrogés devaient classer leurs trois principales craintes pour 2021 par ordre d'intensité. Le classement final a été établi avec la méthode Borda, qui consiste à attribuer n points à la crainte classée en première position, $n-1$ points à la crainte classée en deuxième et $n-2$ points à la crainte classée en troisième. Les nombres figurant en abscisse du graphique correspondent à la somme des points obtenus par chaque crainte.

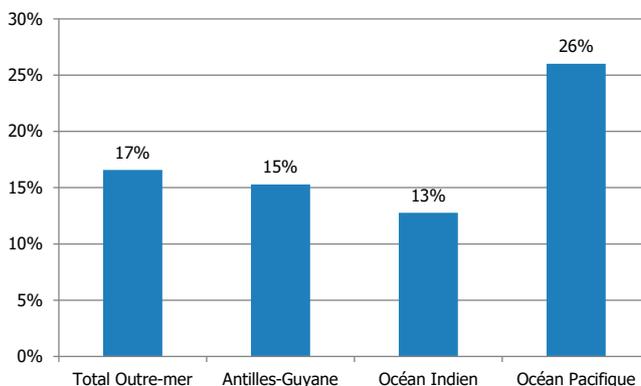
Les chefs d'entreprise craignent-ils une défaillance de leur entreprise au cours des douze prochains mois ?

Un entrepreneur ultramarin sur six craint la défaillance de son entreprise au cours des douze prochains mois (cf. graphique 10). Les disparités géographiques sont assez marquées cependant puisque cette proportion varie du simple au double entre le bassin de l'Océan Indien (13 %) et la zone Pacifique (26 %).

La crainte de défaillance est inversement proportionnelle avec la taille de l'entreprise : seuls 6 % des chefs d'entreprise des ETI déclarent redouter une défaillance contre environ 15 % pour les PME et **33 % pour les TPE**.

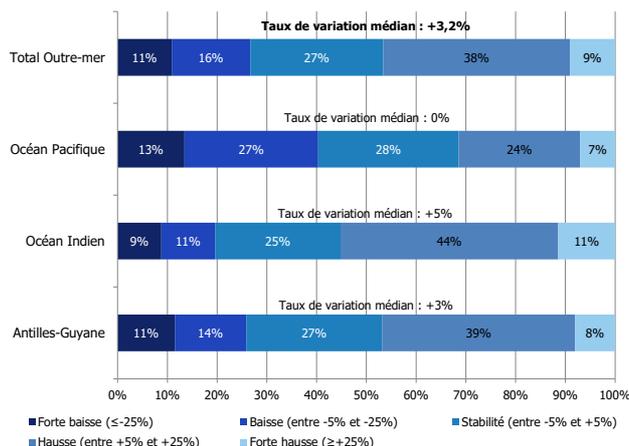
La proportion varie également fortement d'un secteur à l'autre : sans surprise, les entrepreneurs des **activités touristiques** sont les plus inquiets, 30 % d'entre eux craignant une défaillance de leur entreprise dans l'année à venir. Viennent ensuite les chefs d'entreprise du secteur de la construction (23 %). À l'opposé, seuls 6 % des chefs d'entreprise de l'agriculture et de l'agroalimentaire et 9 % de ceux du commerce redoutent une défaillance.

Graphique 10 : Proportion des chefs d'entreprise redoutant une défaillance de leur entreprise au cours des douze prochains mois par zone géographique (en % des entreprises répondantes)

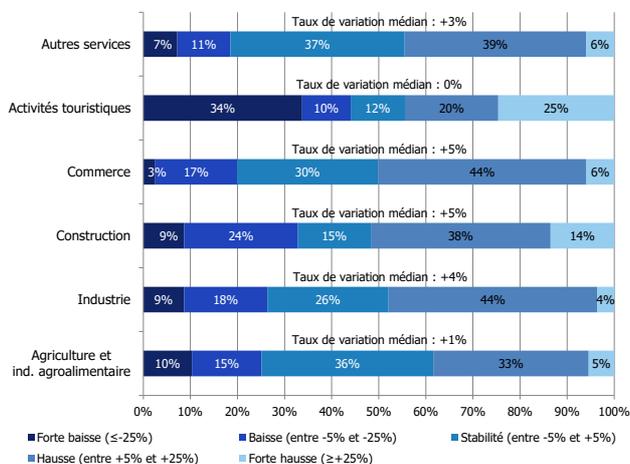


Quelle est l'évolution du chiffre d'affaires anticipée pour 2021 ?

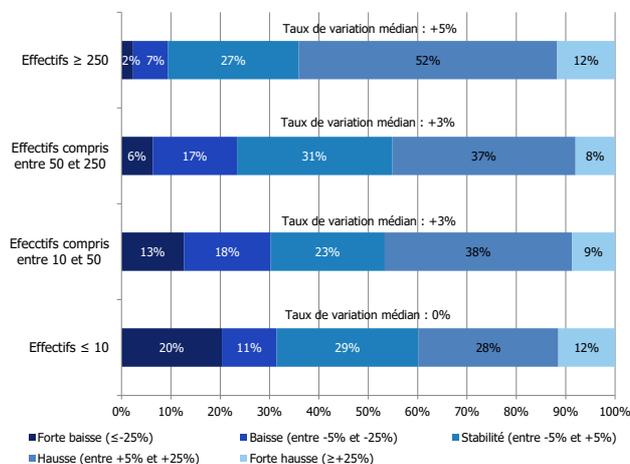
Graphique 11 : Évolution du chiffre d'affaires anticipée pour 2021 par zone géographique



Graphique 12 : Évolution du chiffre d'affaires anticipée pour 2021 par secteur d'activité



Graphique 13 : Évolution du chiffre d'affaires anticipée pour 2021 par tranche d'effectifs



Interrogés pour le deuxième trimestre consécutif sur l'évolution anticipée de leur chiffre d'affaires pour 2021, les chefs d'entreprise ultramarins prévoient une **hausse globale de +3,2 %** (cf. graphique 11), en repli de **1,5 point par rapport à**

leur estimation précédente. De fait, les prévisions sont revues partout à la baisse : les entrepreneurs de la zone Océan Indien demeurent les plus confiants (hausse prévue de 5%, soit 0,5 point de moins qu'au trimestre dernier) tandis que les prévisions diminuent de deux points dans les Antilles-Guyane (à 3 %) et dans la zone Pacifique (où les chefs d'entreprise prévoient une stabilité de leur chiffre d'affaires pour 2021 par rapport à 2020).

Les plus fortes révisions à la baisse des estimations sont observées dans la construction (-5 points à +5 %), l'agriculture et l'agroalimentaire (-4 points à +1 %) et les autres services (-2 points à +3 %). Les entrepreneurs des autres secteurs n'ont revu qu'à la marge leurs prévisions par rapport au trimestre précédent.

Les **chefs d'entreprise des TPE** sont ceux dont le moral semble le plus affecté par les mesures de restriction sanitaire prises au premier trimestre et par l'annonce du troisième confinement national à partir du 31 mars 2021 : alors qu'ils anticipaient une augmentation de 5 % de leur chiffre d'affaires à la fin du dernier trimestre 2020, ils ne prévoient plus qu'une stagnation trois mois plus tard.

METHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée à la fin du mois de mars 2021 et au début du mois d'avril 2021 sous la forme d'un questionnaire en ligne adressé par l'ensemble des agences de l'IEDOM et de l'IEOM (à l'exception de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) au millier d'entreprises appartenant à l'échantillon de l'enquête de conjoncture trimestrielle des Instituts (hors Polynésie française). Le taux de réponse final s'établit à 85 %, soit 876 entreprises répondantes.

La ventilation des entreprises répondantes par zone géographique est la suivante :

- Zone Antilles-Guyane : 329 entreprises
- Zone Océan Indien : 236 entreprises
- Zone Pacifique : 311 entreprises

La ventilation des entreprises répondantes par tranche d'effectifs est :

- Effectifs inférieurs ou égaux à 10 : 127 entreprises
- Effectifs compris entre 11 et 49 : 446 entreprises
- Effectifs compris entre 50 et 249 : 252 entreprises
- Effectifs supérieurs ou égaux à 250 : 51 entreprises

Les secteurs économiques ont été regroupés de la façon suivante : agrégation de l'agriculture, sylviculture et pêche avec les industries agroalimentaires, agrégation de l'ensemble des industries (extractives, manufacturières hors industrie agroalimentaire, production d'électricité, gaz, eau, etc.), BTP (gros œuvre, second œuvre et travaux publics), commerce (de gros, de détail et réparation automobile), activités touristiques (hôtellerie, restauration, agences de voyage, loisirs touristiques, transport touristique) et autres services.

La ventilation des entreprises répondantes par secteur d'activité est :

- Agriculture et industrie agroalimentaire : 85 entreprises
- Industrie (hors industrie agroalimentaire) : 162 entreprises
- BTP : 111 entreprises
- Commerce : 217 entreprises
- Activités touristiques : 121 entreprises
- Autres services : 180 entreprises

Plusieurs réponses étant autorisées pour les questions relatives aux mesures prises au premier trimestre concernant l'emploi ou la trésorerie, la somme des réponses peut dépasser 100 %.

Les évolutions du chiffre d'affaires sont mesurées à partir du taux de variation médian qui permet de séparer en deux parties égales l'ensemble des valeurs : la moitié des entreprises est caractérisée par un taux de variation du chiffre d'affaires inférieur à la médiane et l'autre moitié par un taux de variation supérieur. La médiane a été préférée à la moyenne compte tenu de l'asymétrie de la distribution des données.

r

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA
Rédaction : B. TERRIEN – Éditeur : IEDOM-IEOM